

FIN DE LA PRIME À L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE 2023



LA PRIME VÉLO, VICTIME DE SON SUCCÈS

Mise en place en 2021 et fort de son succès, la prime à l'achat de vélos à assistance électrique connaît un vrai succès chaque année.

En 2023, elle a été reconduite avec :

- un budget porté à 40 000 € ;
- le montant de la prime accordée par Saint-Lô Agglo est de maximum 20 % du montant TTC du prix d'achat du vélo à hauteur maximum de 200 € pour un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 € ou de 100 € pour un revenu supérieur à 13 489 €.

Avec **325 dossiers acceptés**, l'enveloppe budgétaire disponible est épuisée. **Il n'est donc plus possible de déposer des demandes d'aides pour des vélos achetés en 2023 auprès de l'Agglo.**

Les élus étudieront le renouvellement ou non de ce dispositif pour 2024.

Vous pouvez toutefois, sous conditions, bénéficier d'une aide de l'état de :

- 300 € pour les revenus fiscaux de référence par part inférieurs ou égaux à 14 089 €, ou
- 400 € pour les revenus fiscaux de référence par part inférieurs ou égaux 6 358 € ou pour une personne en situation de handicap.

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr -   